

Études pour l'amélioration du carrefour de Bonpas sur la commune d'Avignon

Le carrefour de Bonpas constitue un nœud routier à l'intersection de l'autoroute A7, de la RN7 en provenance d'Avignon, de la RD 900 en provenance de Cavaillon et d'Apt et de la RD7N venant des Bouches-du-Rhône.

Une concertation publique portant sur les options d'aménagement s'est déroulée du 8 novembre au 10 décembre 2021.

Rappel du contexte

La configuration de ce carrefour est inadaptée à l'importance des trafics car plus de 65 000 véhicules y transitent chaque jour.

Il en résulte d'importantes nuisances pour les riverains, les usagers, et des reports de trafic sur des axes non dédiés à cet usage.

De plus, cette situation ne permet pas de développer dans de bonnes conditions des offres de transports alternatives (parking relais, transports en commun, voies cyclables), indispensables à l'équilibre du territoire.

Des objectifs précis

Des études liées au réaménagement de ce carrefour sont en cours, en partenariat avec l'État, la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, les Départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse, le Grand Avignon et la Ville d'Avignon.

Sous la maîtrise d'ouvrage du Département de Vaucluse, les partenaires se sont accordés pour réaliser les études d'un aménagement de voirie permettant :

- › De limiter la congestion routière et les impacts de ce trafic sur l'environnement et le cadre de vie (bruit et pollution de l'air notamment).
- › D'intégrer l'aménagement à son environnement.
- › De sécuriser les carrefours existants et de fiabiliser les parcours des usagers.
- › De sécuriser la liaison cyclable Avignon/Cavaillon/Vaucluse/Bouches-du-Rhône.
- › De faciliter les accès vers et depuis l'Autoroute A7 des usagers empruntant le carrefour de Bonpas.
- › De faciliter l'accessibilité et l'implantation d'un futur pôle intermodal (bus et covoiturage) aux portes d'Avignon.

Ce projet fait également partie d'une convention de cofinancement relative à la résorption des points noirs routiers du quotidien en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre d'un partenariat entre l'État, la Région et les

Départements et Métropoles du territoire.

Le projet d'aménagement soumis à la concertation publique

Le projet soumis à la concertation publique prévoit :

- l'aménagement d'une liaison entre la RN7 (Avignon) et la RD 900 (route d'Apt) éloignée des bords de Durance,
- la création de nouvelles bretelles et de giratoires pour accéder à l'autoroute A7 (Avignon Sud), ainsi qu'au pont de Bonpas (direction Bouches-du-Rhône).

Le giratoire et le carrefour à feux actuels, qui concentrent les embouteillages déplorés aujourd'hui, seront supprimés.

Un bilan de la concertation publique sera réalisé et fera l'objet d'une délibération départementale au cours du premier semestre 2022.

Études et documents complémentaires

Des études techniques complémentaires ainsi que des documents nécessaires aux procédures réglementaires (enquête publique notamment) seront ensuite produits.

Après ces étapes et sous réserve de maîtrise foncière, un démarrage des travaux pourrait intervenir à partir de 2024 pour une durée de 3 ans.



Budget acté pour les travaux : 25 M€, avec une participation départementale de 9,5 M€ et une contribution de l'État et de la Région à hauteur de 15,5 M€



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09